



Comité décisionnel de l'administration générale

Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 1^{er} juin 2020, à 9 heures, en visioconférence, à laquelle séance sont présentes et présents :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Élène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJETS EN DÉCISION

1. REPORT DES DATES D'ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DE LA TAXE SCOLAIRE 2020-2021

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP ») qui prévoit que la taxe scolaire est exigible le trente et unième jour qui suit l'expédition du compte de taxe et le 2^e versement est exigible le cent vingt et unième jour qui suit l'expédition du compte de taxe;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit un délai minimum quant à l'éligibilité des versements, la Commission scolaire des Samares souhaite reporter les dates de versement, comparativement à l'année dernière (1^{er} versement : report de 27 jours et 2^e versement : report de 13 jours) permettant ainsi l'assouplissement de ses règles d'échéance, et ce, afin d'aider les contribuables;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'ADOPTER le report des échéances de versement de la taxe scolaire soit :

- 1^{er} versement reporté au 30 septembre 2020,
- 2^e versement reporté au 15 décembre 2020.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 32 – 2020-06-01

2. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 a été adopté par la résolution C.C.-047-191125 ;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des technologies de l'information.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel du soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2020 :

- en créant un poste régulier à temps plein de technicienne, technicien en informatique classe principale à 100 %, soit de 35 heures, au Service des technologies de l'information (360).

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 33 – 2020-06-01

3. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR L'ACQUISITION DES ARMOIRES-VESTIAIRES ET MOBILIER MÉTALLIQUE ET L'ACQUISITION DU MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF

IL EST RECOMMANDÉ :

DE REPORTER ce sujet lors de la prochaine séance du comité décisionnel de l'administration générale.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 34 – 2020-06-01

SUJETS EN INFORMATION

4. SUJETS À VENIR (ANNEXE)
5. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale